



EXPOSITION
CINÉMATOGRAPHIQUE
DE DOCUMENTAIRES
ET CINÉMA SOCIALE
DU SUD DU MONDE

| 2ÈME ÉDITION BOLOGNE OCTOBRE 2008 |

Les Organisations Non Gouvernementales GVC et COSPE annoncent

LA DEUXIÈME ÉDITION DE TERRA DI TUTTI FILM FESTIVAL

EXPOSITION CINÉMATOGRAPHIQUE DE DOCUMENTAIRE ET DE CINÉMA SOCIALE DU SUD DU MONDE

REGLEMENT

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le concours est international et il n'y a pas de limites de nationalité, âge ou profession. La participation est gratuite.

OBJET DU CONCOURS:

Le concours est réservé aux vidéos courts et de moyenne durée (de moins de 60 minutes). Les ouvrages doivent rentrer dans les suivantes sections:

- DOCUMENTAIRE
- CINÉMA D'ANIMATION
- SECTION FICTION SOCIALE – DOCUFICTION

Elles sont admises Les ouvrages réalisées avec toute technique (y compris animation) et tout format (dans le respect du présent règlement).

La deuxième édition est dédiée de manière spécifique sur le développement durable et la lutte à la pauvreté notamment en milieu rural. Les ouvrages en concours doivent quand même traiter des thématiques sociales liées au développement et à la globalisation, et en particulier au moins un des thèmes suivants: genre et développement; citoyenneté active; société civile en tant qu'acteur de développement; droits humains et démocratie; travail et globalisation; environnement et développement durable; droits de l'enfance; guerre, terrorisme et violence; media et information dans le pays du Sud

MODE DE PARTICIPATION

- Chaque auteur peut soumettre au maximum trois ouvrages.
- Seuls les ouvrages produits après le 1er janvier 2006 sont admis.
- La demande de participation est faite à travers la compilation de la «fiche de participation» qui se trouve dans le site officiel du festival www.terradituttifilmfestival.org. Le candidat recevra une confirmation par e-mail à confirmation de l'inscription.
- Il faudra remplir une «fiche de participation» séparée pour chaque ouvrage à inscrire
- Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 30 juin 2008.

LIVRAISON ET SÉLECTION DES OUVRAGES

Il faut envoyer une copie de chaque ouvrage en concours, en format DVD, avant le 10 juillet 2008 dans une enveloppe fermée portant la mention TERRA DI TUTTI FILM FESTIVAL, aux l'adresses suivants:

GVC – Gruppo di Volontariato Civile Onlus
Via dell'Osservanza 35/a - 40136 Bologna (Italy)
Attention Stefania Piccinelli

COSPE – Cooperazione per lo Sviluppo dei Paesi Emergenti
Via Slataper, 10 - 50134 Firenze (Italy)
Att.ne Jonathan Ferramola

ORGANISÉ PAR





EXPOSITION
CINÉMATOGRAPHIQUE
DE DOCUMENTAIRES
ET CINÉMA SOCIALE
DU SUD DU MONDE

| 2ÈME ÉDITION BOLOGNE OCTOBRE 2008 |

Les travaux reçus ne seront pas remis et ils vont composer l'Archive du Terra di Tutti Film Festival de consultation publique.

Les ouvrages envoyés et présentés en compétition sont de propriété des auteurs, qui donnent leur consentement à l'utilisation gratuite à temps illimité de la part du Terra di Tutti Film Festival, pour les buts suivants:

- Publication totale ou partielle sur le site www.terradituttifilmfestival.org
- Projection des films au cours du Terra di Tutti Film Festival et au cours d'autres situations similaires comme, par exemple, présentations publiques, soirées à thème, etc.

Chaque auteur répond du contenu de son ouvrage et autorise explicitement le Terra di Tutti Film Festival à faire des duplications et projections des ouvrages exclusivement à but culturels ou pour la presse.

PRIX ET LEUR REMISE

L'organisation offre en appui à la production d'ouvrages audio-visuels l'achat de matériel pour une enveloppe totale de 1.500 euros à partager parmi les trois meilleurs ouvrages sélectionnés par le jury du concours.

La remise des prix aura lieu pendant la soirée de clôture du festival.

SITE INTERNET DU CONCOURS

www.terradituttifilmfestival.org est le site Internet du concours. Toute information concernant la participation au festival sera disponible sur ce site Internet.

Il est aussi disponible la suivante adresse e-mail: info@terradituttifilmfestival.org pour des questions ou autres éventuelles informations.

L'organisation se réserve la possibilité de publier sur son site Internet toutes les ouvrages présenté et admis au concours, pour lesquels il faudra envoyer un trailer en DVD de la durée maximale de 3 minutes. La publication sera tout de même successive au terme pour les inscriptions.

RESPONSABILITÉ

La participation au concours implique la totale acceptation du présent règlement.

La participation au Festival implique avoir lu et accepté la note dans la fiche d'inscription concernant le traitement des données personnelles conformément à la loi italienne sur la Privacy D.Lgs 196/2003. Les contenus des ouvrages présentés au concours (images, sons, animations) doivent être en règle avec la normative sur les droits d'auteur.

La participation au concours implique l'exclusive responsabilité personnelle de l'auteur pour des malversations éventuelles dans ce domaine; l'organisation se réserve, avec jugement sans possibilité de recours, d'exclure du concours les ouvrages éventuelles qui présentent ce type de malversations.

L'organisation peut exclure, sans possibilité de recours, les travaux qui sont estimés offensifs ou qui endommagent l'image des promoteurs.

La direction du festival se prononcera sur les éventuels cas de controverse et sur tout ce qui n'est pas clairement prévu par le présent règlement.

ORGANISÉ PAR



Cooperazione per lo Sviluppo
dei Paesi Emergenti
www.cospe.org



un mondo di solidarietà